



Rapport n°6	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Conformément à l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président du Conseil d'administration présente au Conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est ce rapport qui vous est présenté en annexe du projet de délibération. Il détermine entre autre l'évolution de la contribution du Département qui passerait de 20 201 033 € à 20 382 842 € auxquels s'ajoutent la provision logistique SMUR à hauteur de 1 032 464 € soit un total de **21 415 306 €**.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

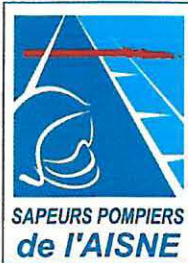
Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2020 présenté en annexe.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	13
Votants :	14

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 91
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 décembre 2019 à 10 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLÉRIOT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, ~~Mme Annie TUJEK~~, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, ~~Jean-Luc EGRET~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~,

Affiché le :
16 DEC. 2019

II - Membre de droit

Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

- M. le Colonel Patrick SORIEUL, Directeur départemental
- M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
- ~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
- ~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
- M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers
- M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
- ~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
- ~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
- M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, François RAMPENBERG, Jean-Luc EGRET, Mme Annie TUJEK.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELE, de la direction départementale.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2020 présenté en annexe.

PRÉFECTURE DE L' AISNE
 DIDSIC
16 DEC. 2019
 Pôle accueil de l'usager

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

A) Informations financières

1) Orientations budgétaires envisagées

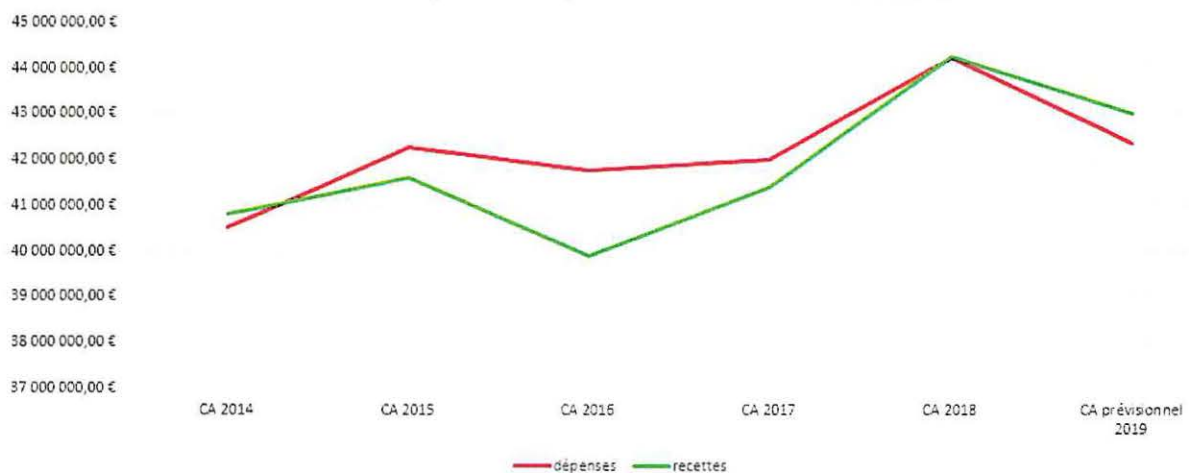
a. *En fonctionnement*

Les dépenses :

Le résultat de la section de fonctionnement a été sur la période 2015-2017 déficitaire. Cette réduction de notre excédent de fonctionnement qui s'élevait en 2014 à 5 197 715 € est le reflet de la volonté de l'assemblée délibérante couplée à la réforme des contributions des communes et EPCI mise en place en 2016. Le déficit s'est stabilisé en 2018 (léger excédent).

Section de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
dépenses	40 528 784,59 €	42 293 792,32 €	41 795 483,07 €	42 017 420,07 €	44 236 295,56 €	42 389 016,47 €
recettes	40 826 230,50 €	41 620 850,90 €	39 930 899,23 €	41 430 876,87 €	44 271 261,68 €	43 028 010,71 €
résultat exercice	297 445,91 €	-672 941,42 €	-1 864 583,84 €	-586 543,20 €	34 966,12 €	638 994,24 €
évolution de l'excédent de fonctionnement	5 197 715,73 €	4 524 774,31 €	2 660 190,47 €	2 073 647,27 €	2 108 613,39 €	2 747 607,63 €

évolution comparée des dépenses et recettes de fonctionnement



En 2019 nous nous étions fixés comme objectif de réduire le déficit structurel de la section pour rétablir notre excédent de fonctionnement permettant de couvrir un mois de salaire (environ 2.5 millions d'euros). Le résultat anticipé de l'exercice 2019 (au 15 octobre) laisse présager un excédent de fonctionnement de l'ordre de 600 000 €, ce qui porterait le résultat de fonctionnement à 2,7 millions d'euros. Je vous proposerai d'affecter en 2020 une partie de ce résultat à la section de fonctionnement pour financer les investissements à venir en limitant notre recours à l'emprunt et maintenir l'excédent de fonctionnement dans nos objectifs.

Plusieurs incertitudes pèsent le chapitre 011 « administration générale » :

- Le prix du gasoil : le SDIS consomme 500 000 litres de gasoil par an et la moindre hausse impacte fortement l'imputation.
- L'attente des prix du gaz et de l'électricité suite à l'appel d'offre lancé par l'USEDA (nous bénéficions jusque fin 2019 des prix bas des marchés précédents arrivés à échéance).
- Les hausses tant en prix qu'en volume des contrats de maintenance.
- La hausse du prix des pièces pour les réparations de véhicules.

L'ensemble de ces incertitudes nous contraignent à prévoir un chapitre à 6,7 millions d'euros.

En matière de masse salariale, les concours de lieutenant prévus en début d'année 2020 devraient nous permettre de faire le plein des postes vacants et impacter mécaniquement le chapitre. En outre les hausses du nombre d'interventions (+2,5 %) et du montant des indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires (+1.2 %) pèsent sur ce chapitre qui devrait s'élever en 2020 à 31,5 millions d'euros (contre 30.7 en 2019) soit une augmentation de 2,81 %.

Les inscriptions sur les autres chapitres découlent de nos engagements en matière de dette et des calculs d'amortissements.

A noter que comme en 2018 et 2019, le contentieux avec les SMUR est toujours en cours et nous contraint à provisionner en 2020 à hauteur des titres émis en 2019 soit 1 032 464 € intégralement supportés par le Conseil départemental.

Au total le budget de fonctionnement 2020 s'élèverait en dépenses à 45,4 millions d'euros contre 45 millions d'euros en 2019 soit une hausse limitée à 0.9 %.

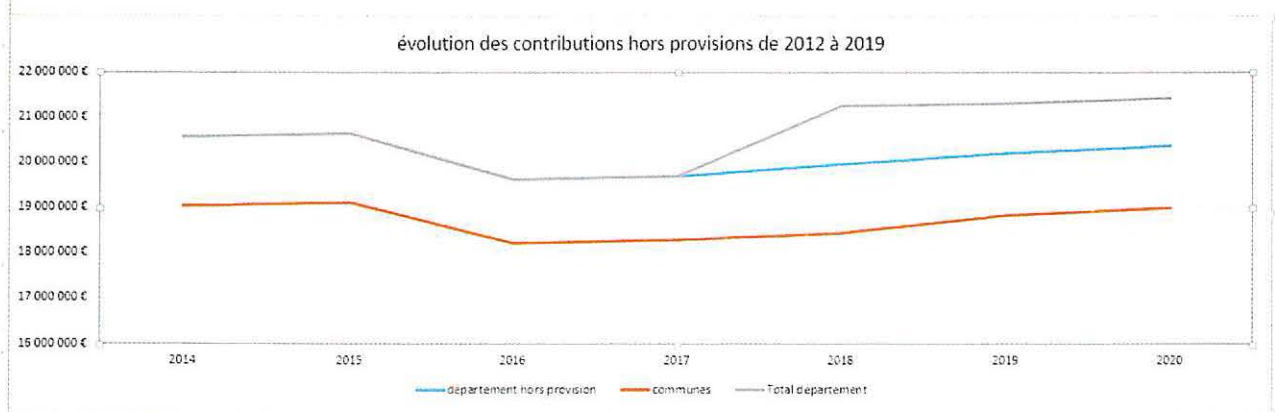
Les recettes :

La hausse de nos dépenses et la perte de certaines recettes (fin de la convention de mise à disposition du conducteur SMUR à Soissons) nous contraignent à relever les contributions. Les hypothèses de hausses sont les suivantes :

- Pour le Conseil départemental : une hausse de 0,9 % et la prise en charge des provisions au titre de la logistique SMUR, soit une contribution totale de 21 415 306 €.
- Pour les communes et EPCI : une hausse de 0.9 % soit un total de 18 983 329 €.

La totalité des contributions (hors provision) s'établit à 39,3 millions d'euros soit en dessous de son niveau de 2014 !

contributions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2013 -2019	
								en €	en %
département hors provision	20 571 942 €	20 654 230 €	19 621 575 €	19 700 000 €	19 961 496 €	20 201 034 €	20 382 842 €	-	189 100 € -0,94%
communes	19 042 954 €	19 119 126 €	18 207 745 €	18 278 856 €	18 445 101 €	18 814 003 €	18 983 329 €	-	59 625 € -0,32%
total hors provision	39 614 896 €	39 773 356 €	37 829 320 €	37 978 856 €	38 406 597 €	39 015 037 €	39 366 171 €	-	248 725 € -0,64%
Provision SMUR (département)					1 288 504 €	1 107 546 €	1 032 464 €		
Total département	20 571 942 €	20 654 230 €	19 621 575 €	19 700 000 €	21 250 000 €	21 308 580 €	21 415 306 €	1 228 725 €	6,09%
évolution en % des contributions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
département	0,90%	0,40%	-5,00%	0,40%	1,33%	1,20%	0,90%		
communes	0,90%	0,40%	-4,77%	0,39%	0,91%	2,00%	0,90%		
total	0,90%	0,40%	-4,89%	0,40%	1,13%	1,58%	0,90%		



b. En investissement

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018-2021 qui devra faire l'objet au BP 2020 d'ajustement pour tenir compte de l'avancée des projets.

Le taux de réalisation de la section d'investissement pour la partie plan d'équipement et travaux reste faible (40 % au 25 octobre). Ce faible taux d'exécution est dû à des :

- Retards de chantier (problème du choix du terrain sur Laon et Flavy le Martel).
- Difficultés des services pour gérer l'ensemble des opérations et des procédures en effectif réduit (travaux pérennes, plan d'équipement).
- Retard de démarrage de travaux DETR (Saint Eugène, Watigny...).

Néanmoins certains projets arrivent à terme (Montcornet) où ont démarré (désamiantage de la remise à Saint Quentin) où sont sur le point de débiter (Champagne Picarde). En outre l'exécution du plan d'équipement atteint des taux satisfaisant (55% fin octobre) grâce au suivi en AP qui permet d'adapter au mieux les consommations de crédits.

Ces différents points nous obligerons à ajuster :

- Notre politique de reports pour optimiser notre consommation de crédits
- Notre programmation du PPI pour tenir compte des évolutions de chantiers
- Notre politique d'affectation du résultat pour prévoir le financement futur de nos investissements et la maîtrise de notre endettement.

Compte tenu des nombreux reports probables (6,5 M€) et de l'avancée des travaux, les crédits nouveaux 2020 seront limités à 6 M€ (dont 1,8 au titre des neutralisations d'amortissements et du remboursement en capital de la dette.

La section devrait s'équilibrer avec la dotation aux amortissements, le FCTVA et la reprise du résultat antérieur à environ 12.7 M€ (BP et report) contre 12.3 M€ en 2019.

2) Informations relatives à la structure de la dette

a. Profil de la dette

L'encours de la dette du SDIS de l'Aisne s'élèvera au 31 décembre 2019 à 13,4 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux depuis 2012 pour permettre de diminuer notre encours et de recourir à nouveau à l'emprunt pour le financement à venir des travaux neufs lourds notamment la reconstruction du CSP LAON.

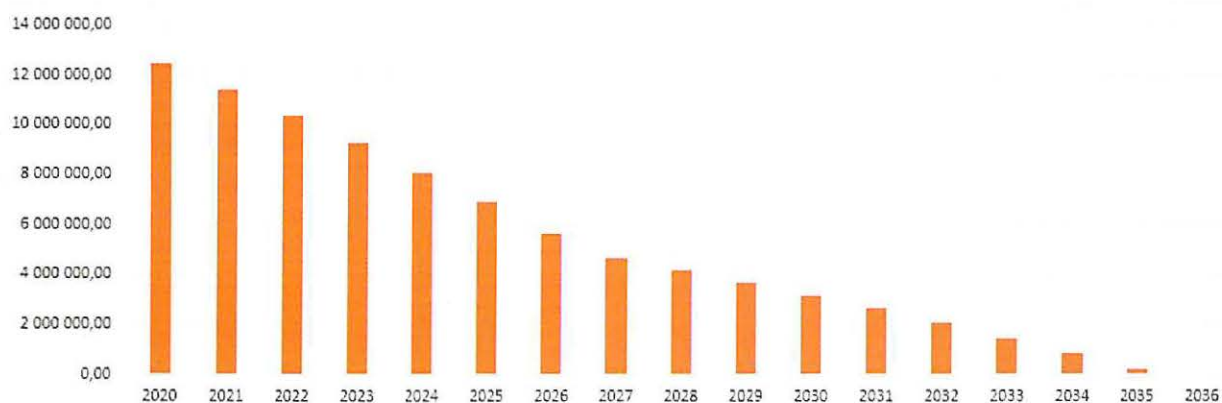
La dette se compose de 8 emprunts, dont 7 sont à taux fixe et le sixième est indexé sur le taux du livret A (1,87 % + le taux).

Les caractéristiques des emprunts sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Objet de la dette	Date de réalisation	Date de fin	Montant initial	Durée initiale	Organisme Prêteur	Taux Actuariel	Capital Restant Du Début au 01/01/2019	Amortissement	Intérêts	Annuité	Capital Restant Du au 31/12/2019
EMPRUNT 2010	15/12/2010	15/12/2035	1 400 000,00 €	25 ans	SOCIETE GENERALE	4.07	1 092 477,39 €	45 837,27 €	43 121,09 €	88 958,36 €	1 046 640,12 €
EMPRUNT 2011 (1er)	18/11/2011	01/12/2026	2 300 000,00 €	15 ans	DEXIA CREDIT LOCAL	4.84	1 423 312,43 €	150 265,67 €	65 019,80 €	215 285,47 €	1 273 046,76 €
EMPRUNT 2011 (2ème)	15/12/2011	25/12/2036	3 000 000,00 €	25 ans	CAISSE EPARGNE	2.95	2 441 893,46 €	93 619,52 €	63 939,05 €	157 556,57 €	2 348 273,94 €
EMPRUNT 2011 (3EME)	23/12/2011	01/01/2027	2 500 000,00 €	15 ans	DEXIA CREDIT LOCAL	4.51	1 692 462,87 €	156 614,51 €	76 330,06 €	232 944,59 €	1 535 848,36 €
EMPRUNT 2012	12/07/2012	05/07/2027	2 000 000,00 €	15 ans	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	5.48	1 354 418,88 €	124 764,56 €	70 247,76 €	195 012,32 €	1 229 654,32 €
EMPRUNT 2012	13/06/2012	01/06/2027	3 000 000,00 €	15 ans	SOCIETE GENERALE	3.98	1 750 000,00 €	200 000,00 €	60 962,52 €	260 962,52 €	1 550 000,00 €
EMPRUNT 2009 (1ER)	12/01/2010	12/01/2035	3 000 000,00 €	25 ans	SOCIETE GENERALE	4.15	2 346 057,62 €	97 731,15 €	97 361,39 €	195 092,54 €	2 248 326,47 €
EMPRUNT 2009 (2ème)	09/02/2010	09/02/2035	3 000 000,00 €	25 ans	SOCIETE GENERALE	4.13	2 344 755,08 €	97 845,22 €	96 836,36 €	194 683,60 €	2 246 909,86 €
			20 200 000,00 €				14 445 377,73 €	966 677,90 €	573 820,07 €	1 540 497,97 €	13 478 699,83 €

Le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

Année	Amortissement	Intérêts	annuité	dette en capital au 31/12	ICNE N-1	ICNE N
2020	1 001 540,40	533 455,35	1 534 995,75	12 477 159,43	275 901,18	256 925,32
2021	1 038 187,91	490 386,46	1 528 574,37	11 438 971,52	256 925,32	237 245,98
2022	1 076 435,37	446 259,51	1 522 694,88	10 362 536,15	237 245,98	216 746,07
2023	1 116 447,01	400 426,42	1 516 873,43	9 246 089,14	216 746,07	195 436,56
2024	1 158 233,30	353 167,23	1 511 400,53	8 087 855,84	195 436,56	173 136,08
2025	1 202 092,95	303 321,04	1 505 413,99	6 885 762,89	173 136,08	149 947,29
2026	1 247 907,37	251 874,61	1 499 781,98	5 637 855,52	149 947,29	125 780,73
2027	978 882,68	202 242,55	1 181 125,23	4 658 972,84	125 780,73	102 392,21
2028	482 725,84	168 509,12	651 234,96	4 176 247,00	102 392,21	91 329,83
2029	502 776,52	150 365,59	653 142,11	3 673 470,48	91 329,83	79 825,95
2030	523 606,34	131 632,19	655 238,53	3 149 864,14	79 825,95	67 845,82
2031	545 299,18	112 123,48	657 422,66	2 604 564,96	67 845,82	55 378,73
2032	567 863,00	91 898,29	659 761,29	2 036 701,96	55 378,73	42 377,18
2033	591 417,38	70 651,51	662 068,89	1 445 284,58	42 377,18	28 846,69
2034	615 919,82	48 619,01	664 538,83	829 364,76	28 846,69	14 756,06
2035	641 437,22	25 674,89	667 112,11	187 927,54	14 756,06	82,97
2036	187 927,54	3 144,67	191 072,21	0,00	82,97	0,00
TOTAL	13 478 699,83	3 783 751,92	17 262 451,75			



b. Evolution des ratios d'épargne

Les ratios d'épargne se subdivisent en :

L'épargne de gestion : Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charge d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute : Elle correspond à l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. Aussi appelée autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette)

Epargne nette : Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette.

	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	41 079 864,87 €	39 358 055,82 €	40 737 574,71 €	43 580 222,24 €
Dépenses réelles de fonctionnement	37 573 162,62 €	37 016 484,32 €	36 928 964,09 €	39 314 468,20 €
Intérêts de la dette	733 277,95 €	688 742,48 €	634 343,55 €	595 661,23 €
Épargne de gestion	4 239 980,20 €	3 030 313,98 €	4 442 954,17 €	4 861 415,27 €
Épargne brute	3 506 702,25 €	2 341 571,50 €	3 808 610,62 €	4 265 754,04 €
Taux d'épargne brute (en %)	9%	6%	9%	10%
Remboursement en capital	841 594,66 €	870 685,88 €	901 322,86 €	933 265,19 €
Épargne nette	2 665 107,59 €	1 470 885,62 €	2 907 287,76 €	3 332 488,85 €

B) Les ressources humaines

1) Evolution des effectifs

La réduction en 2016 des contributions devait pour pouvoir être durable s'accompagner d'une réduction des effectifs d'agents. Un recalcul des effectifs à la garde a été effectué et mis en œuvre dans le cadre du règlement opérationnel. En outre sur les postes de PATS (personnel administratif technique et spécialisé) les postes libérés par les départs en retraite sont soit gelés soit redéployés.

L'évolution des effectifs pourvus au 31 décembre de chaque année s'établit comme suit :

catégorie	effectifs pourvus au 31 décembre					variation 2015 - 2019		
	2015	2016	2017	2018*	2019*	en nombre	en %	par filière
officiers A	24	25	25	21	21	-3	-14,29%	-6,94%
officiers B	28	25	33	38	37	9	33,33%	
sous-officiers	246	242	228	214	208	-38	-18,91%	
hommes du rang	52	51	49	54	58	6	6,19%	
SSSM	3	3	3	3	3	0	0,00%	0,00%
PATS	86	86	81	78	78	-8	-9,41%	-9,41%
total	439	432	419	408	405	-34	-7,83%	-7,83%

* au 31 octobre 2019

La baisse des effectifs est réelle que ce soit dans la filière sapeurs-pompiers ou la filière PATS. Il faut néanmoins noter que des postes sont en cours de recrutement suite aux résultats de concours de sapeurs-pompiers (lieutenant et caporal). L'augmentation des postes pourvus en officiers de catégorie B est une des conséquences de la réforme de la filière qui vise à transformer des postes tenus par des adjudants en postes de lieutenant.

En parallèle, le SDIS de l'Aisne est comme les autres SDIS de France à la recherche constante de développement du volontariat, ou tout au moins à la stabilisation des effectifs de SPV. Cet objectif nous contraint à un effort de recrutement constant pour compenser les départs mais à un coût (la formation initiale d'un SPV est de plus de 1 800 €).

Année	2016	2017	2018	2019
Effectifs SPV	2090	2083	2069	2091

2) Evolution de la masse salariale

La baisse des effectifs, couplée à la réduction des charges patronales, a comme souhaité par l'assemblée, permis d'absorber une partie de la baisse des contributions de 2016. Compte tenu de la poursuite du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) et des recrutements en cours de réalisation, la partie de masse salariale consacrée aux agents devrait repartir à la hausse en 2020.

CATEGORIE	CA 2017			CA 2018			CA 2019 estimé au 31/10/2019			Evolution 2016-2019		
	Rémunération	Charges	Total	Rémunération	Charges	Total	Rémunération	Charges	Total	Rémunération	Charges	Total
SPP	13 816 595,49 €	5 138 949,51 €	18 955 545,00 €	13 747 860,23 €	4 853 491,64 €	18 601 351,87 €	13 625 000,00 €	4 900 000,00 €	18 525 000,00 €	- 191 595,49 €	- 238 949,51 €	- 430 545,00 €
PATS	2 531 120,76 €	943 965,46 €	3 475 086,22 €	2 485 215,94 €	885 527,41 €	3 370 743,35 €	2 410 000,00 €	880 000,00 €	3 290 000,00 €	- 121 120,76 €	- 63 965,46 €	- 185 086,22 €
TOTAL	16 347 716,25 €	6 082 914,97 €	22 430 631,22 €	16 233 076,17 €	5 739 019,05 €	21 972 095,22 €	16 035 000,00 €	5 780 000,00 €	21 815 000,00 €	- 312 716,25 €	- 302 914,97 €	- 615 631,22 €

Pour ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires, l'évolution de l'indemnisation est directement liée à l'activité (+ 3 % sur 10 mois en 2018) et au montant des taux d'indemnisation (+ 1.2% au 1^{er} août 2019).

vacations	2016	2017	2018	2019*
nombre d'interventions	36 317	36 556	39 751	41 000
montant	6 242 475,47 €	6 475 640,63 €	6 794 219,46 €	6 938 126,60 €
PFR	367 754,00 €	4 886,92 €	78 947,47 €	41 000,00 €
allocation de vétérançe	336 779,00 €	294 289,23 €	335 879,67 €	346 000,00 €
total	6 947 008,47 €	6 774 816,78 €	7 209 046,60 €	7 325 126,60 €

* nombre estimé sur la base des 10 premiers mois

La mise en place de la nouvelle PFR (passage d'un régime par capitalisation à un régime par répartition) a permis sur les derniers exercices de maîtriser les variations de l'activité, mais en 2020 il faudra entériner dans les prévisions budgétaires la hausse de l'activité.